

**Grand Conseil** Secrétariat général Pl. du Château 6

## Résolution

(formulaire de dépôt)

Nom(s) et p	orénom(s) du (des) consort(s)	Signature(s):
GROSS Flo	prence	<u>Signature .</u>
Nom et pré	nom de l'auteur :	Signature :
Commentai	re(s)	
Commontoi	ro(o)	
•	enne des mesures pour que les ass adie obligatoire obtiennent une risto	surés vaudois ayant payé trop de primes d'assurance urne.
-applique ce qu'il proclame lui-même, à savoir ne pas approuver les primes liées à l'assurance maladie obligatoire qui dépasseraient « les coûts de manière inappropriée ou entraîneraient des réserves excessives » et		
	conseil encourage le Conseil d'Etat à que l'OFSP (Office fédéral de la sa	à intervenir avec diligence auprès de la Confédération nté publique)
alors que le de 6,4% po	on vaudoise a fait des efforts pour es primes pour l'assurance-maladie	baisser les coûts de la santé (moins 0,8% en 2018) obligatoire de base ont augmenté en automne 2018, ines adultes et de 8,3 % pour les enfants. Il y a là une
<u>Titre de la résolution</u> Primes maladie : la population vaudoise ne doit pas être pénalisée pour ses efforts !		
	ponse dès le renvoi au CE : trois	IIIVIƏ.
un sujet d'a commission Pour que I députés. Ell amendée a peut la retir suite qui lui	actualité ou sur un objet traité par nou un groupe politique. Elle n'a pas a résolution soit traitée, il est nér le est portée à l'ordre du jour d'une s'ant d'être soumise au vote. Jusqu'a er. Si la résolution est adoptée et qua été donnée.	le GC. Elle peut être déposée par un député, une se d'effet contraignant pour son destinataire. cessaire qu'elle soit soutenue par au moins vingt séance plénière et mise en discussion; elle peut être au vote de la résolution par le GC, l'auteur de celle-ci u'elle consiste en un vœu, le CE informe le GC de la
		Déposé le :Scanné le :
		N° de tiré à part :
LIBERTÉ PATRIE	Pl. du Chateau 6 1014 Lausanne	A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil